

# Mobilisation contre le projet de retenue collinaire à Beaufregard

Dans une pétition qui devient virale, La Nouvelle Montagne et plusieurs associations dénoncent le saccage d'« un sanctuaire de biodiversité » pour la neige de culture, et affirment que d'autres solutions existent pour sécuriser l'accès à l'eau potable, fer de lance des élus.

Le nombre de signatures grimpe bien plus vite que les rans domozes et raquettes sur le plateau de Beaufregard : 2 400 le 30 mars, plus de 41 200 ce lundi 5 avril au compteur de la plateforme Change.org pour la pétition intitulée « Écocide à La Clusaz : sauvons Beaufregard », qui devient virale. Elle réveille deux visions antagonistes du développement touristique dans le massif des Aravis, déjà mises en évidence lors du Schéma de cohérence territoriale (Sct) Fier Aravis.

Ce cri d'alarme, adressé au préfet et au maire de La Clusaz, a été lancé par une jeune association, La Nouvelle montagne, qui milite pour une transition durable des territoires de montagne et particulièrement de Beaufregard. Dans son visier : la retenue collinaire que La Clusaz veut construire sur ce plateau, dans le bois de la Colombière. Un lac artificiel de 148 000 m<sup>3</sup> d'eau, dont 98 000 m<sup>3</sup> seraient destinés à la fabrication de neige de culture et 50 000 m<sup>3</sup> à l'eau potable.

Selon l'association, ce projet est depuis 2014 dans les cartons de la Société d'aménagement touristique d'exploitation de La Clusaz (Satelc), qui financerait deux tiers des 10 millions d'euros nécessaires à sa réalisation. Exploitant passerait de 27 à 45% de couverture de neige de culture sur son domaine, pour sécuriser la pratique et l'économie du ski. « Une stratégie à rebours des problèmes générés par le change-



« Ce projet au bois de la Colombière est en décalage total avec la géomorphologie naturelle du territoire », dénoncent les opposants, qui évoquent « la destruction directe de 8 hectares d'habitats naturels (soit 11 terrains de foot) ». « Il n'y a pas d'autres possibilités d'implantation », répond le maire. Photo Le DU/Greg YETCHMENIZA

ment climatique en montagne », estime l'association.

## « Il faut étudier d'autres solutions »

« En 2018, face à une sécheresse historique, dans une commune dont la géologie ne retient pas l'eau, le conseil municipal de l'époque a décidé de lancer ce projet », précise de son côté Didier Thévenet, le nouveau maire de la station, qui dit aujourd'hui « ne pas pouvoir transiger sur la sécurité de l'approvisionnement en eau des habitants ».

Le 17 décembre 2020, il a fait voter le lancement de la concertation préalable dans le cadre de ce projet dont les travaux devraient commencer à l'automne

2021, après l'enquête publique. Concertation qui a cristallisé déjà pas mal d'oppositions : 90 % d'opinions défavorables en ligne, selon l'association.

« À titre individuel, nous avons été nombreux à nous mobiliser contre le volet touristique du Sct l'an dernier, au nom de la préservation des Aravis, et notamment du plateau de Beaufregard. Mais nos voix n'ont pas été suffisamment entendues. Avec cette association, nous voulons établir un dialogue avec les élus, les mémorées, les agriculteurs », explique un des membres de l'association, représentée par le bureau d'avocats de Corinne Legoux. « D'autres solutions existent pour sécuriser l'accès à l'eau potable et à la neige de culture. Il

fallait les étudier avant de porter atteinte de manière définitive au plateau de Beaufregard, joyau des Aravis. » Des alternatives « moins coûteuses, moins risquées et hiversillantes pour l'environnement. La Clusaz disposant déjà de quatre retenues collinaires interconnectées, certaines pourraient être mises aux normes pour l'eau potable, et même agrandies », avance l'association, qui redoute « une atteinte irréversible à la montagne » avec ce projet qui ravagera le bois de la Colombière. « Même les agriculteurs qui auront accès à cette eau se demandent pourquoi on n'étudie pas d'alternatives », ajoute une amatrice de Beaufregard, enquêtrice.

Isabelle DAVIER

## « Une nécessité vitale pour la station et pour les habitants », selon le maire

« C'est mon devoir de maire de prévoir l'avenir. Je donnerai toutes les explications sur ce projet lors du conseil municipal public qui sera diffusé sur internet le 29 avril », annonce le maire de La Clusaz, qui assure « toujours privilégier le dialogue » et ajoute « ne pas avoir attendu cette pétition pour encourager la concertation » depuis qu'il est élu.

Pas de commentaires sur le nombre de signatures qui s'emballe, pas plus que sur le détail de ce qui va être présenté le 29 avril. « J'expliquerai en quoi cette retenue collinaire est une

nécessité vitale pour la station et pour la vie des habitants », lâche juste Didier Thévenet, plus enclin à parler de son engagement pour « préserver les paysages fantastiques des Aravis ». « Nous sommes la première station à avoir refusé un Club Med, nous avons refusé l'aménagement de la combe de la Cruzet, mis vos cloches des projets immobiliers trop importants ou pas adaptés... Nous préparons la diversification de La Clusaz vers un tourisme quatre saisons, nous allons embaucher un responsable de la transition environnementale... »

Sur le projet de nouvelle retenue, lancé par l'ancienne équipe, il assure avoir tout mis en œuvre pour étudier le sujet en profondeur. « Nous avons procédé de manière très professionnelle pour savoir où faire cette retenue sachant que mon devoir est de sécuriser l'approvisionnement en eau potable des habitants face à des périodes de sécheresse, et de conforter notre neige de culture, en faisant en sorte que les agriculteurs se servent de cette retenue. On expliquera le 29 avril pourquoi il n'y a pas d'autres possibilités. »

I.D.



Didier Thévenet, maire de La Clusaz. Archives photo Le DU/I.E.

## REPÈRES

### Le projet

Solué en 2018 comme la solution pour sécuriser l'approvisionnement en eau et l'aménagement du domaine skiable, avec près de 150 000 m<sup>3</sup> qui pourraient être réservés à l'eau potable si la situation de sécheresse l'imposait, ce projet consiste à construire une retenue grillagée sur 3,8 hectares, avec une digue de 12 mètres de hauteur, sur une emprise totale de 8 hectares. Il s'agit de capter l'eau d'une source située à 4 kilomètres, vers le col des Aravis, qui serait archeminée par des canalisations.

### L'avis de la MRAC

Les opposants ont épluché l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes (MRAC) sur ce projet. Ils ont retenu sa demande de revoir « l'étude des variantes ». Et ses réserves « sur les dommages engendrés sur des habitats remarquables » (comme la tourbière de Beaufregard). Si elle souligne que « les impacts sur la biodiversité remarquable du site et ses habitats ont toutefois été bien étudiés » et que « les mesures EIC (de compensation, NDLI) mises en place sont de qualité », la MRAC estime que « l'étude sur la disponibilité de la ressource en eau mériterait des compléments en intégrant l'augmentation de la population, de l'activité touristique mais également les effets du changement climatique et les impacts environnementaux liés au prélèvement de la ressource. »

« Le Conseil national de la protection de la nature (CNPN) se dit favorable sous conditions et souligne que le projet est écologiquement contestable, notamment son intérêt public majeur », ajoute l'association.

### Les associations

signataires de la pétition Lancée par La Nouvelle montagne, elle est soutenue par des associations d'utilité publique qui ont déjà déposé des avis défavorables à ce projet, comme Mountain Wilderness et France Nature Environnement. Mais aussi par la FESM 74, le Collectif Fier-Aravis, Protégons La Joyère, le Collectif pour une transition participative à Thônes et Extinction Rebellion.